

Commune de Puissalicon



Mme la Commissaire Enquêtrice  
Enquête Ferme Eolienne de Puissalicon  
Mairie de Puissalicon  
Place de la Barbacane  
34 480 PUISSALICON

**Contestation de la Pièce n°8 – Dossier administratif  
Avis de démantèlement du Maire**

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Par la présente, je conteste la pièce n°8 du dossier d'enquête publique et notamment l'avis de démantèlement du Maire en pages 10 et 11. En effet, la société VOLKSWIND ne pouvant se prévaloir d'un avis réputé émis comme indiqué en page 11 pour les raisons qui suivent.

Par mail du 22/02/2018 (pièce n°1), j'informais M Timothée DECAESTECKER de la société VOLKSWIND que le SCOT du BITERROIS avait lancé une étude dans le cadre de la loi de transition énergétique concernant les ENR sur l'ensemble du territoire qui regroupe 89 communes dont PUISSALICON. Et, dans ce mail, je demandais à la société VOLKSWIND de mettre en attente leurs sollicitations jusqu'aux résultats de cette étude. Le courrier du Président du SCOT du BITERROIS daté du 19/01/2018 (pièce n°2) étant joint au mail.

Malgré ma demande, je recevais un courrier recommandé daté du 14/06/2018 et reçu en mairie le 15/06/2018 de la société VOLKSWIND me sollicitant concernant l'avis sur la remise état du site (pièce n°3).

En réponse à ce courrier, je n'ai pas renvoyé l'avis signé, mais, en lieu et place, un courrier en recommandé daté du 03/07/2018 et reçu par la société VOLKSWIND (avis de réception AR 1A 148 771 0719 9) le 05/07/2018. Dans ce courrier, je réitérais ma demande de surseoir au dépôt du projet éolien dans l'attente des résultats de l'étude du SCOT du BITERROIS (pièce n°4).

Pour terminer mon propos, l'étude concernant les ENR sur l'ensemble du territoire du SCOT du BITERROIS n'a, à ce jour, pas encore été approuvée. La société VOLKSWIND a donc volontairement souhaité ne pas attendre les résultats de cette étude qui lui auraient été défavorables.

Pour les raisons décrites, **je conteste la pièce n°8** du dossier d'enquête publique.

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération mon courrier et vous prie d'agréer, Madame la Commissaire Enquêtrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Puissalicon le 11 septembre 2020

Michel FARENC  
Maire



Place Barbacane – 34480 PUISSALICON  
04.67.36.69.50 – [secretariat@puissalicon.fr](mailto:secretariat@puissalicon.fr)  
[www.puissalicon.fr](http://www.puissalicon.fr)

Objet **Projet PUISSALICON - Volkswind - etude SCOT du BITERROIS**  
De MAIRIE DE PUISSALICON <secretariat@puissalicon.fr>  
À Timothee Decaestecker <Timothee.Decaestecker@volkswind.com>  
Date 22/02/2018 10:39  
Priorité La plus élevée



- 
- SCOT BITERROIS - PROJET EOLIEN PUISSALICON 19.01.2018 (ID 64052).pdf (~2.7 Mo)
- 

Monsieur,

Le SCOT du BITERROIS a lancé une étude dans le cadre de la loi Transition Energétique concernant les ENR sur l'ensemble du territoire. Aussi, la Commune de Puissalicon a décidé de suivre les recommandations du SCOT et d'attendre les résultats de cette étude pour avancer sur un projet éolien.

Par conséquent, je vous demande de **mettre en attente vos sollicitations** jusqu'aux résultats de cette étude.

Vous trouverez ci joint le courrier adressé par le SCOT du BITERROIS, ainsi que le courrier de la DDTM.

Cordialement,

**Michel FARENC**

Maire

--

**COMMUNE DE PUISSALICON**

Place Barbacane - 34480 Puissalicon

[secretariat@puissalicon.fr](mailto:secretariat@puissalicon.fr)

04.67.36.69.50

[www.puissalicon.fr](http://www.puissalicon.fr)



Béziers, le 19 janvier 2018

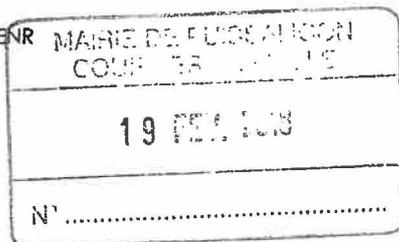
Affaire suivie par : Denis MILLET, directeur

N/Ref : 2018-36

Copie : M. le Président de la CC les Avant-Monts

Objet : Projet éolien sur Puissalicon

PJ : Note complémentaire PAC ETAT SCOT ENR



M. le Maire Michel FARENC  
Mairie de PUISSALICON  
Place Barbacane  
34480 PUISSALICON

Monsieur le Maire, cher collègue,

Je vous affirme ma volonté de traiter du développement des énergies renouvelables à l'échelle du périmètre du Syndicat Mixte à travers la révision du SCoT. Les enjeux sur notre territoire commun sont multiples et les sollicitations de nos collègues élus par les porteurs de projets sont nombreuses.

Afin d'éviter les effets d'aubaines, j'ai demandé à mes services techniques du Syndicat Mixte de lancer une étude sur le développement des ENR sur le territoire du SCoT dans son ensemble. Elle est ainsi une opportunité de décloisonner l'analyse de ce sujet majeur et de le traiter à une échelle pertinente. Cette étude sera l'occasion de débattre entre élus du SCoT des réelles opportunités qui se présentent à nous et de la cohérence de leur réalisation.

Par ailleurs, nous avons été saisi par la DDTM d'un complément de Porter à Connaissance qui nous enjoint de sectoriser et quantifier précisément l'implantation des dispositifs éoliens et photovoltaïques sur des espaces spécifiques (Cf. Note complémentaire PAC Etat sur les ENR en pièce jointe).

Je ne peux donc que vous encourager à mettre en attente vos sollicitations et prendre part aux débats qui seront organisés cette année dans le cadre de cette étude de traduction de la loi Transition Energétique qui, j'en suis sûr, sera un outil d'aide à la décision capital pour l'élaboration de notre nouveau SCoT.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, cher collègue, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Gilles D'ETTORE**  
Président du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois  
Maire d'Agde



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BITERROIS

M3E/ICOSIUM - 9, rue d'Alger - 34 500 BEZIERS

Tel/ 04 99 41 36 20 - Fax : 04 99 47 00 65 - [contact@scot-biterrois.fr](mailto:contact@scot-biterrois.fr) - [www.scot-biterrois.fr](http://www.scot-biterrois.fr)

Pièce n°3

**VOLKSWIND**

Profitez de l'énergie de l'avenir

Centre Régional de Montpellier

543 rue de la Castelle

34070 MONTPELLIER

04 67 17 61 02

MAIRIE DE PUISSALICON  
COURRIER ARRIVÉ LE

15 JUIN 2018

N° .....

Monsieur le Maire  
Mairie de Puissalicon  
Place Barbacane  
34 480 PUISSALICON

Montpellier, le 14 Juin 2018

Lettre envoyé en recommandé avec avis de réception n° 1A 132 574 4783 2

Objet : Avis sur la remise en état du site

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, depuis le 23 Août 2011 les installations éoliennes sont passées sous la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). A ce titre, les conditions de remise en état du site en fin d'exploitation d'un parc éolien sont désormais fixées par l'arrêté du 26 août 2011 modifié le 6 novembre 2014 :

**Arrêté du 26 Août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent**

**Art. 1er.** – *Les opérations de démantèlement et de remise en état des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent prévues à l'article R. 553-6 du code de l'environnement comprennent :*

1. *Le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison.*

2. *L'excavation des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation :*

- *sur une profondeur minimale de 30 centimètres lorsque les terrains ne sont pas utilisés pour un usage agricole au titre du document d'urbanisme opposable et que la présence de roche massive ne permet pas une excavation plus importante ;*

- *sur une profondeur minimale de 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable ;*

- **sur une profondeur minimale de 1 mètre dans les autres cas.**

3. *La remise en état qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.*

*Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.*

**Volkswind France SAS**

45 rue du Cardinal Lemoine 75 005 PARIS

R.C.S. PARIS 439 906 934

www.volkswind.fr



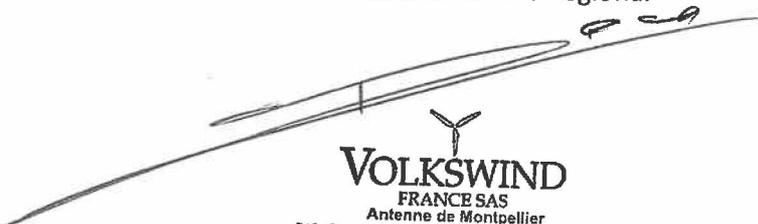
Profitez de l'énergie de l'avenir

Je vous invite donc à prendre connaissance de ces modalités réglementaires et à nous retourner dès que possible, le coupon ci-joint.

D'autre part, nous vous précisons également, conformément à la réglementation, que dans un délai de 45 jours suivant la réception de ce courrier, si nous n'avons pas reçu votre avis, celui-ci sera réputé émis.

Vous en remerciant par avance et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Timothée DECAESTECKER  
Chef de Centre Régional



  
**VOLKSWIND**  
FRANCE SAS  
Antenne de Montpellier  
543, Rue de la Castelle - 34 070 MONTPELLIER  
Tél : 67.17.81.02



**Parc éolien de Puissalicon**

**Remise en état du site après l'arrêt définitif de l'installation**

Je soussigné Michel FARENC, Maire de la commune de Puissalicon,

atteste avoir pris connaissance des conditions de démantèlement et de remise en état du site, fixées par l'arrêté du 26 août 2011 modifié le 6 Novembre 2014 et en donne un avis favorable. Ces modalités seront mises en œuvre par l'exploitant du parc éolien.

Fait à Puissalicon      Le :

Signature :

Pièce n°4

**Commune de Puissalicon**



**VOLKSWIND  
Centre Régional de Montpellier  
A l'attention de  
M. DECAESTECKER  
543 rue de la Castelle  
34070 MONTPELLIER**

***Objet : Avis sur la remise en état du site  
Lettre envoyée en recommandé avec avis de réception***

Monsieur le Chef de Centre Régional,

Je viens par le présent courrier vous demander de surseoir au dépôt du projet éolien.

En effet, le SCOT du BITERROIS a lancé une étude dans le cadre de la loi Transition Energétique concernant les ENR sur l'ensemble de son territoire.

La Commune de Puissalicon a décidé de suivre les recommandations du SCOT et d'attendre les résultats de cette étude pour avancer sur un projet éolien.

Par conséquent, je vous demande de mettre en attente vos sollicitations jusqu'aux résultats de cette étude.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Centre Régional, l'expression de mes salutations distinguées.

Puissalicon le 03/07/2018

**Michel FARENC  
Maire**



